



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

Montées/Descentes

**

Dates de parution début
des Championnats

**

Engagements dernières
divisions

**

Championnat U14

**

RG FFF

Article 160

**

Engagements Coupes

**

Modifications RGS

**

Planning des formations +
Détections & sélections

Procès-Verbaux

Comité de Direction

**

Commission du Statut de
l'Arbitre

**

CDA

**

Commission des
Calendriers

FERMETURES

« CONGES ANNUELS »

Du Jeudi 28
Juillet 2022 à 12h
Au Mercredi 24
Août 2022 à 09h



Prochain
Journal
E-FOOT

Judi
25 Août 2022



RAPPEL!

2^{ème} RELEVÉ « COMPTE - CLUBS » DE LA SAISON 2021/2022

Arrêté à la date du 16 Juin 2022, est
disponible via FOOT CLUB

Mode de paiement soit :

-Par VIREMENT : sur le compte BRED : IBAN
FR76 1010 7002 1600 9201 6078 906

(Ne pas oublier d'indiquer le n° d'affiliation
+ RELEVÉ N° 19),

-Au guichet du District (aux horaires
d'ouvertures)-Espèces

-Par chèque (Ne pas oublier d'indiquer le n°
d'affiliation + RELEVÉ N° 19),

Les candidatures 23^{ème} Tournoi International U16

-2022-

sont ouvertes !!



(Cahier des charges : 1 Terrain en herbe
en bon état + éclairage + minimum 4
vestiaires)

Lettre de candidature à envoyer par courrier
ou par mail à l'intention
de Monsieur le Président du District du val de
marne.

« ENGAGEMENTS COUPES VDM 94- CLUBS » 2022/2023

vous ont été adressé par mail + à l'intérieur
du journal + site internet

Comment bien compléter votre dossier :

-Imprimer la feuille des « ENGAGEMENT COUPES
VDM 2022 », la compléter et nous la renvoyer par
mail (secretariat@districtvaldemarne.fff.fr) ou par
courrier (District du Val de Marne de Football 131
boulevard des alliés 94500 Champigny/Marne).

IMPORTANT !! Prendre connaissance de la
note « **INFORMATIONS 2022** » La date limite de
dépôt est fixée 22 Juillet 2022.

Début des Championnats Saison 2022/2023

Seniors/Anciens/CDM

Groupe de 12 = 18 Septembre 2022
Groupe de 10 = 02 Octobre 2022
Jeunes = 01 & 02 Octobre 2022
Futsal D1 = 17 Septembre 2022
(à voir selon engagements des clubs)

LISTE DES CLUBS ENGAGES dans
Championnats « dernières divisions » et
Critériums « +45 ans / +55 ans » (à
l'intérieur du journal)

En cas d'avis contraire, prévenir le Secrétaire
Du District Du Val-De-Marne De Football Pour
le 06 Septembre 2022 (Sans courrier à cette
date, nous considérerons que les équipes
sont définitivement engagées).

LES CALENDRIERS OFFICIELS 2022/2023

Paraîtront dès le
Mercredi 27 Juillet 2022
Sur internet rubrique
« Championnat »



Edition N° 591 du Jeudi 21 Juillet 2022

COMMUNIQUE

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

LISTE DES CLUBS ENGAGES dans les dernières divisions des CHAMPIONNATS Seniors / U18 / U16 / U14 / Anciens

Liste au 20 Juillet 2022

(Liste complète en annexe du journal)

En cas d'avis contraire, prévenir le Secrétariat Du District Du Val-De-Marne De Football
Pour le 03 Septembre 2022

Sans courrier à cette date, nous considérerons que **les équipes sont définitivement engagées.**

Par ailleurs, les Clubs qui le désirent, peuvent encore engager des équipes dans ces catégories, prévenir le DISTRICT du VDM DE FOOTBALL par écrit pour le **03 Septembre 2022** au plus tard.

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2022/2023

JUILLET	21				
AOUT	26				
SEPTEMBRE	1	8	15	22	29
OCTOBRE	6	13	20	27	
NOVEMBRE	3	10	17	24	
DECEMBRE	1	8	15	22	29
JANVIER	5	12	19	26	
FEVRIER	2	9	16	23	
MARS	2	9	16	23	30
AVRIL	6	13	20	27	
MAI	4	11	18	25	
JUIN	1	8	15	22	29
JUILLET	6	20			

Saison 2022 & 2023...

Pour l'ensemble des Pratiques « U11 et U13 »

Un changement **IMPORTANT** des créneaux (inversion) dès la saison prochaine

CRITERIUM U13 = créneaux (rencontres) **LE SAMEDI APRES-MIDI**

CRITERIUM U11 = créneaux (rencontres) **LE SAMEDI MATIN**

Cette modification sera indiquée sur les nouveaux règlements de la saison 2022/2023

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2022/2023

Vous êtes disponible à compter de la **saison 2022 & 2023**, le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que **Membre Bénévole d'une Commission**.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés

94500 Champigny sur Marne ou par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

LES OBLIGATIONS (RSG 94)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ **3 EQUIPES DE JEUNES**

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) **ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3^{ème} équipe de jeunes.**

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division obligatoire une équipe de jeunes ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.



MONTEES & DESCENTES 2022/2023



(Sous réserve des dossiers en cours et de l'homologation définitive des classements de la LPIFF & du District du Val de Marne de Football)

(Au 20 Juillet 2022)

A la lecture des courriers des clubs et après vérification quelques changements ont été faits dans certaines catégories

Pour les Montées/Descentes et classements application de l'article 14 du RSG du District

A noter : si des clubs ne repartent pas, les descendants supplémentaires ont priorité (Art.14.8 des RSG du District).

M2 : Meilleur Second

MS : Montée Supplémentaire

DO : Descente Obligatoire

DS : Descente Supplémentaire

RAPPEL "LES OBLIGATIONS (RSG 94)"

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme. L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) **ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3^{ème} équipe de jeunes.**

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe –

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

SENIORS

MONTEES

D1 EN R3	LUSITANOS US		FR LE PERREUX <i>(MS)</i>
D2.A EN D1	NOGENT FC		ORMESSON US <i>(MS)</i>
D2.B EN D1	VILLENEUVE ABLON US		THIAIS FC <i>(MS)</i>
D3.A EN D2	NOGENT FC		KREMLIN BICETRE CS <i>(MS)</i> ASOMBA <i>(MS)</i> VILLENEUVE ABLON US (2) <i>(MS)</i>
D3.B EN D2	MAROLLES FC		BRY FC <i>(MS)</i> HAY LES ROSES CA <i>(MS)</i>
D4.A EN D3	CAUDACIENNES ES	ST MANDE (2)	FR LE PERREUX (3) <i>(MS)</i> CRETEIL UF (2) <i>(MS)</i>
D4.B EN D3	VERS L'AVANT	BLED FC	VILLENEUVE AFC <i>(MS)</i> VAL DE FONTENAY AS <i>(MS)</i>

DESCENTES

D1 EN D2	CHAMPIGNY FC (2)	CACHAN CO	
D2.A EN D3	VILLECRESNES US	CHEVILLY LARUE EL	
D2.B EN D3	BOISSY FC	ALFORTVILLE US (2)	CACHAN CO (2) <i>(DO)</i>
D3.A EN D4	VILLIERS ES (2)	VALENTON CS	CHEVILLY LARUE <i>(DO)</i>
D3.B EN D4	PORT. AC CHAMPIGNY	O. PARIS ESPOIRS	

⚠ Charenton CAP (3) impossible "MONTER" de D3 en D2

⚠ Thiais FC (3) impossible "MONTER" de D4 en D3

U18

MONTEES

D1 EN R3	IVRY FOOT US (2)
D2.A EN D1	CHARENTON CAP
D2.B EN D1	ST MAUR VGA US (2)
D3.A EN D2	VILLENEUVE AFC
D3.B EN D2	CHEVILLY LARUE ELAN

DESCENTES

R3 EN D1	CHOISY LE ROI A.S	FONTENAY US	RUNGIS US	
D1 EN D2	ALFORTVILLE US	CHAMPIGNY FC	BONNEUIL CSM (DS)	LIMEIL-BREVANNES AJ(DS)
D2.A EN D3	ECOLE PLESSEENNE	ST MANDE FC (DS)	ORLY AVS (DS)	
D2.B EN D3	NOGENT FC	HAY LES ROSES CA (DS)		

⚠ Sucy FC (2) impossible "MONTER" de D3 en D2

U16

MONTEES

D1 EN R3	FONTENAY US	
D2.A EN D1	CHARENTON CAP	VINCENNES CO (MS)
D2.B EN D1	FONTENAY US (2)	
D3.A EN D2	THIAIS FC	
D3.B EN D2	BREVANNES FC * Inactif saison 2022/23 VITRY 94.2 CA	NOGENT FC (MS)
D3.C EN D2	CHOISY AS (2)	LIMEIL AJ (MS)
D4.A EN D3	VILLENEUVE AFC	VITRY 94.2 CA (3)
D4.B EN D3	CHARENTON CAP (2)	CHAMPIGNY FC (2) (M2) BOISSY FC (MS)

DESCENTES

D1.A EN D2	BONNEUIL CSM	ALFORTVILLE US
D2.A EN D3	LUSITANOS US (2)	CACHAN CO (2)
D2.B EN D3	GENTILLY AC	VILLIERS ES
D3.A EN D4	ALFORTVILLE US (2)	
D3.B EN D4	VILLECRESNES US	
D3.C EN D4	ST MAUR VGA (3)	

⚠ Vitry ES (2) impossible "MONTER" de D3 en D2

U 14

MONTEES

D1 EN R3	ORLY AVS	
D2.A EN D1	CHARENTON CAP	
D2.B EN D1	VILLENEUVE ABLON US	LIMEIL BREVANNES AJ <i>(MS)</i>
D3.A EN D2	THIAIS FC	
D3.B EN D2	SUCY FC	MAISONS ALFORT FC (2) <i>(MS)</i>
D4.A EN D3	FONTENAY US (3)	CHOISY LE ROI AS (3) <i>(MS)</i>
D4.B EN D3	VILLENEUVE AFC	
D4.C EN D3	BOISSY FC	
D4.D EN D3	ORLY AVS (2)	

⚠ Villeneuve AFC (2) impossible "MONTER" de D4 en D3

DESCENTES

D1 EN D2	LUSITANOS US	ALFORTVILLE US	
D2.A EN D3	ST MAUR VGA (2)	CACHAN CO <i>(DS)</i>	
D2.B EN D3	IVRY US (2)		
D3.A EN D4	CRETEIL UF	ARCUEIL COM	HAY LES ROSES CA <i>(DS)</i>
D3.B EN D4	VILLENEUVE ABLON US (2)	ALFORTVILLE US (2)	

ANCIENS

MONTEES

D1 EN R3	CACHAN CO	
D2.A EN D1	CHARENTON CAP	
D2.B EN D1	MINHOTOS DE BRAGA	
D3.A EN D2	CRETEIL FC	
D3.B EN D2	CRETEIL UF (12)	
D4. EN D3	CHAMPIGNY FC	OPEJ SC <i>(MS)*</i>

**SUCY FC (non ré-engagé)*

DESCENTES

R3 EN D1	VITRY ES	MANDRES PERIGNY	
D1 EN D2	SUPREMES BELIERS	LE PERREUX FR (12)	VETERANS BONNEUIL <i>(DS)</i>
D2.A EN D3	NOISEAU SS		
D2.B EN D3	ULTRA MARINE AS		VILLEJUIF (12) <i>(DS)</i>
D3.A EN D4	TREMBLAY AJ		
D3.B EN D4	ARSENAL AC		

CDM

MONTEES

D1 EN R3	SUPREMES BELIERS	
D2. EN D1	VILLENEUVE AFC	USJTO CHOISY

DESCENTES

R3 EN D1	FONTENAY US	MAISONS ALFORT FC
D1 EN D2	VILLENEUVOISE ANTILLAISE	CACHAN CO

FUTSAL

Application règlement championnat FUTSAL
(article 5.4 A Dispositions particulières@ du District du Val de Marne)

MONTEES LIGUE D1 en R3

KREMLIN BICETRE FUTSAL (2)

MONTEES D2 en D1

C'NOUES ET VSG FUTSAL (2)

DESCENTE DE R3 EN D1

B2M FUTSAL (2) / NOGENT US 94 / VILLEJUIF FUTSAL

DESCENTES D1 en D2

NOGENT US 94 (2) / ULTRA FUTSAL / VISION NOVA (DS) / VITRY CA (2) (DS)

FEMININES

MONTEES LIGUE

VILLENEUVE ABLON US

DESCENTES LIGUE

CRETEIL LUSITANOS US
SAINT MAUR VGA FEMININES (3)



Dates de parution sur E-Foot 94 et Site Internet du District

Début des Championnats Dernières Divisions et Plateaux U6 à U13

SAISON 2022 & 2023

Catégories Divisions	Dates début des Compétitions	Dates de Parution
SENIORS (D4)	02.10.22	15.09.22
CDM (D2)	02.10.22	15.09.22
ANCIENS (D4)	02.10.22	15.09.22
ANCIENS + 45 ANS	02.10.22	15.09.22
ANCIENS + 55 ANS	02.10.22	15.09.22
U18 (D3)	02.10.22	15.09.22
U16 (D4)	02.10.22	15.09.22
U14 (D4)	01.10.22	15.09.22
U12 & U13	01.10.22	15.09.22
U10 & U11		
U8 & U 9		
U6 & U7		
FEMININES (D1**)	02.10.22	22.09.22
FUTSAL (D2)	DEBUT OCTOBRE	A définir

** Féminines = Les calendriers seront établis fin septembre (trop de clubs n'ayant pas encore confirmés leur engagement)

CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type	Montant
8006	553055 A. S. C. VITRY	Futsal D2 (94) / Phase 1		CH	
8006	590397 A.. MIMOSA MADA-SPORT	Seniors D4 (94) / Phase Unique		CH	
8006	690329 APSAP MEDIBALLES	Anciens D4 (94) / Phase 1		CH	
8006	530263 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	Seniors D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U18 D3 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	3		
8006	547434 ARSENAL A.C.	Anciens D4 (94) / Phase 1		CH	
8006	560864 ASSOCIATION ZENAGA DE FIGUIG	Seniors D4 (94) / Phase Unique		CH	
8006	551086 AVENIR SPORTIF D'ORLY	U18 D3 (94) / Phase Unique		CH	
8006	550293 BANN'ZANMI	Seniors D4 (94) / Phase Unique		CH	
8006	533680 BOIS L'ABBE AS OUTRE MER	U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
8006	500651 BOISSY F.C.	Seniors D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U18 D3 (94) / Phase Unique		CH	
		U16 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	3		
8006	548423 BOISSY U.J.	Seniors D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Futsal D2 (94) / Phase 1		CH	
		Nombre d'engagements :	2		
8006	500791 BRY F.C.	Seniors D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U18 D3 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	3		
8006	524161 CAUDACIENNE ENT.S.	U18 D3 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	2		
8006	510665 CHAMPIGNY F.C. 94	Seniors Feminiens D1 (94) / Phase 1		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	2		
8006	500012 CHARENTON C.A.P.	U16 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	2		
8006	516843 CHEVILLY LA RUE ELAN	Seniors D4 (94) / Phase Unique		CH	
8006	500031 CHOISY LE ROI A.S.	U16 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U16 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Futsal D2 (94) / Phase 1		CH	
		Nombre d'engagements :	4		
8006	560815 CLUB ATHLETIQUE DE VITRY 94.2	U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	2		
8006	500689 CRETEIL LUSITANOS F. US	Seniors Feminiens D1 (94) / Phase 1		CH	
		U16 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	2		
8006	563822 ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	U18 D3 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	2		
8006	553004 F. C. MANDRES PERIGNY	U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	

CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type	Montant
8006	560655 FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	Anciens D4 (94) / Phase 1		CH	
		U16 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U16 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	5		
8006	560471 FOOTBALL CLUB DE VITRY SUR SEINE 94 ACADEMIE	Seniors D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Anciens D4 (94) / Phase 1		CH	
		U16 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U16 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	4		
8006	590215 GENTILLY ATHLETIC CLUB	Seniors D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	2		
8006	500716 HAY LES ROSES C.A.	U18 D3 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	2		
8006	520524 KREMLIN BICETRE C.S.A.	U16 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	2		
8006	538793 LA CRISTOLIENNE	Anciens D4 (94) / Phase 1		CH	
8006	551254 LIMEIL BREVANNES A.J.	U16 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	2		
8006	526258 LUSITANOS ST MAUR U.S.	Seniors Feminines D1 (94) / Phase 1		CH	
		U18 D3 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	3		
8006	542388 MAISONS ALFORT F.C.	Seniors Feminines D1 (94) / Phase 1		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	2		
8006	534669 MAROLLES F.C.	Seniors D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U16 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	2		
8006	535201 MENUIBLAN A.S.	Cdm D2 (94) / Phase Unique		CH	
8006	514388 NOGENT S/MARNE F.C.	Seniors D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U18 D3 (94) / Phase Unique		CH	
		U16 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	5		
8006	518152 NOISEAU STE S.	Cdm D2 (94) / Phase Unique		CH	
8006	550465 O. CLUB D'IVRY	Seniors D4 (94) / Phase Unique		CH	
8006	510193 ORMESSON U.S.	U16 D4 (94) / Phase Unique		CH	
8006	532342 PHARE SP. ZARZISSIEN	Seniors D4 (94) / Phase Unique		CH	
8006	532125 PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	Seniors D4 (94) / Phase Unique		CH	
8006	545535 PORTUGAIS VINCENNOIS A.S.	Cdm D2 (94) / Phase Unique		CH	
8006	550378 SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES	Futsal D2 (94) / Phase 1		CH	
8006	535547 SANTENY SP.L.	Seniors D4 (94) / Phase Unique		CH	

CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type	Montant
8006	520523 ST MANDE F.C.	Anciens D4 (94) / Phase 1		CH	
8006	542396 ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	U16 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	2		
8006	521870 SUCY F.C.	Seniors Feminiens D1 (94) / Phase 1		CH	
		U18 D3 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	3		
8006	512963 THIAIS F.C.	U16 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	3		
8006	580748 U. FOOTBALL CRETEIL	U18 D3 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	2		
8006	523411 U. S. IVRY FOOTBALL	U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
8006	535208 VAL DE FONTENAY AS	U18 D3 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	2		
8006	527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY	U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
8006	560475 VERS L'AVANT	Futsal D2 (94) / Phase 1		CH	
8006	580485 VILLENEUVE ABLON U.S.	Seniors Feminiens D1 (94) / Phase 1		CH	
		U16 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Futsal D2 (94) / Phase 1		CH	
		Nombre d'engagements :	4		
8006	860294 VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB	Seniors Feminiens D1 (94) / Phase 1		CH	
		U16 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	3		
8006	500636 VILLIERS S/MARNE ENT.S.	Seniors D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Cdm D2 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	2		
8006	550211 VISION NOVA	Futsal D2 (94) / Phase 1		CH	
8006	500004 VITRY C.A.	Futsal D2 (94) / Phase 1		CH	
8006	529210 VITRY E.S.	Seniors Feminiens D1 (94) / Phase 1		CH	
		U18 D3 (94) / Phase Unique		CH	
		U16 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		U14 D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Nombre d'engagements :	4		
8006	560470 ÉTOILE SPORTIVE DES SOURDS DE VITRY	Seniors D4 (94) / Phase Unique		CH	
		Total engagements :	108		

Engagements Coupes du Val-de-Marne de Football

Saison 2022-2023



Nom du club : N° d'affiliation :

Nom du correspondant.....Téléphone du correspondant :

Type de compétitions	Engagements Coupes	Nombre d'équipes engagées	Montant en € par équipe	Cout en €
Samedi après-midi	U14 VDM (Max. 1 équipe)		X 15,20 €	
	U14 Amitié (Max. 6 équipes)			
	U14 District (Max. 1 équipe)			
	Séniors Entreprise (Max. 3 équipes)			
	U15 Féminines (Max. 4 équipes)			
	U18 Féminines (Max. 4 équipes)			
	Séniors Féminines (Max. 4 équipes)			
Dimanche matin	CDM (Max. 5 équipes)			
	Anciens (Max. 5 équipes)			
	+ 45 ans			
Dimanche après-midi	U16 VDM (Max. 1 équipe)			
	U16 Amitié (Max. 6 équipes)			
	U16 District (Max. 1 équipe)			
	U18 VDM (Max. 1 équipe)			
	U20 VDM (Max. 2 équipes)			
	Séniors VDM (Max. 1 équipe)			
	Séniors Comité (Max. 6 équipes)			
Futsal	Seniors Futsal (Max. 4 équipes)			

Cotisation obligatoire : **40,00 €**

***TOTAL GENERAL :** €

Date et signature du Président

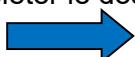
*** Mode de règlement**

Le montant total (engagements Coupes + Cotisation Obligatoire) sera débité de votre compte club FIN OCTOBRE 2022, après vérification des engagements)

A retourner impérativement avant le 15 JUILLET 2022

En cas de difficulté pour compléter le dossier, veuillez contacter le secrétariat au **01.55.96.11.00**

A envoyer à



secretariat@districtvaldemarne.fff.fr



INFORMATIONS IMPORTANTES

Saison 2022/2023



Alternances & Terrains clubs (NOUVEAU)

Pour les alternances, le District utilisera les feuilles d'engagement de la LPIFF.
Pensez à les remplir clairement pour une meilleure gestion de vos demandes.

Renseignements Clubs

Tous les Clubs doivent obligatoirement via FOOTCLUBS mettre à jour les coordonnées des *Membres (Noms & Prénoms & Fonctions, Adresses, Téléphone, Fax etc...)*

ATTENTION IMPORTANT :

S'il manque un des Membres suivants constituant le bureau de votre club : **PRESIDENT & TRESORIER & SECRETAIRE** et/ou que « **ce Bureau** » n'a pas été validé par vos soins, **vous ne pourrez pas accéder aux menus :**

« Organisation/Membre du club » ou « Licences/Renouvellement » ou « Licences/Demande » ou

« Educateurs/Renouvellement » ou « Educateurs/ Demande »

Par ailleurs, nous demandons **à tous les clubs** de bien renseigner le « **RESPONSABLE SECURITE** » (*Son rôle consiste à être l'interlocuteur privilégié dans le cadre de classement d'un match « Sensible » et/ou auprès des services de Police et du Commandant Delord, référent de notre Département de la Lutte contre les incivilités.*)

Foot-Reducit -Toutes Catégories :

U6/U7-U8/U9-U10/U11-U12/U13 Filles et Garçons

Les inscriptions s'effectueront par formulaire qui sera adressé à tous les clubs prochainement.

Formulaires à jour sur notre site internet

☞ 1 Demande de classification « match sensible »

☞ 1 Demande d'arbitre

☞ 1 Demande d'arbitre tournoi

☞ 1 Règlement de tournoi « Formulaire Type »

☞ 1 Demande d'arbitre tournoi

☞ 1 Règlement de tournoi « Formulaire Type »

☞ **Les demandes de changements de lieu, d'horaire et de date se font via FOOTCLUB**

Coupes du Val de Marne 2022/2023

Si vous souhaitez que votre club ne participe pas **à une ou plusieurs** Coupes Départementales **Comité, Challenge Amitié, CDM & Anciens, Entreprise**, **il vous suffit de nous le signaler sur un courrier à en-tête du club en précisant bien l'équipe, la catégorie et la Coupe à laquelle vous ne désirez pas l'engager.**

Rappel important : L'engagement des équipes « supérieures » est obligatoire

OBLIGATIONS

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) ***ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3^{ème} équipe de jeunes.**

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.

Arbitrage

☞ Les licences Arbitres sont **saisies par les Clubs**.

-La ou les demande(s) arbitre(s) pré-imprimée(s) sont à télécharger sur le site de la LPIFF = <https://paris-idf.fff.fr/documents/?cid=289>

-L'Arbitre fournit à son Club une photo d'identité OBLIGATOIRE puis il remplit et signe la demande de licence en prenant soin de compléter toutes les rubriques afin d'éviter un refus

-Le Club scanne la demande de licence + la photo et les transmet à la Ligue via FOOTCLUBS pour validation

VALIDATION DE LA DEMANDE DE LICENCE PAR LE SERVICE ARBITRAGE DE LA LIGUE.

LA LICENCE RESTE TOUJOURS BLOQUEE AVEC LA PIECE MANQUANTE

« EN ATTENTE VALIDATION MEDICALE »

Attention, la représentativité de votre club ne sera effective que lorsque le ou les Arbitre(s) auront fait le nécessaire auprès de la CRA ou de la CDA (Questionnaire de renouvellement, dossier médical).

Constitution des Calendriers *(nous utiliserons les fiches d'engagements de la LPIFF)*

Pour information : Dans la mesure du possible :

Les U18 et les U16 doivent jouer en alternance quelque soit le nombre d'équipes

Les U18 jouent en lever de rideau de l'équipe "Seniors" 1.

Les U16 jouent en lever de rideau de l'équipe "Seniors" 2.

Dans le cas où ces équipes évoluent sur un autre terrain, elles doivent jouer **obligatoirement** le même jour que l'équipe Seniors 1 ou 2

Mails-Rappel

Seuls les courriers adressés à partir de l'adresse messagerie officielle qui vous a été attribuée par la Ligue de Paris Ile de France de Football sous la nomenclature suivante :@lpiff.fr seront traités par le Secrétariat Administratif du District du Val de Marne.

Pour information :

Votre boîte mail officielle (....@lpiff.fr) doit être consultée et nettoyée régulièrement afin d'éviter qu'elle ne soit saturée. Au-delà du quota autorisé (75 MO), elle risque d'être bloquée et de vous priver d'informations essentielles pour la vie de votre club.

Un mail contenant toute la procédure pour régulariser la situation, lorsque vous approchez ou dépassez la taille autorisée est adressé. Dès réception de ce mail, suivez les procédures pour la messagerie dans la rubrique **Infos pratiques** sur le site de la Ligue. Attention aux adresses mails que vous nous indiquez dans **FOOTCLUBS**, parfois celles-ci sont erronées ou n'existent plus. Pour tous les renseignements complémentaires vous pouvez joindre le service informatique, de préférence par mail ou par téléphone au 01.42.44.12.10 de 9h30 à 12h30 uniquement. **Merci de bien vouloir prendre note de ces informations importantes.**

DEFRAIEMENT DES ARBITRES PAR VIREMENT

Les Clubs ont adopté lors de l'Assemblée Générale du 14 Octobre 2017 à Choisy :

« le défraiement des arbitres par Virement » **La mesure continue pour la saison 2022/2023**

-Nous transmettre rapidement votre nouveau RIB si changement de domiciliation de banque-

TOUS LES CLUBS AURONT UN PRELEVEMENT UNIQUE DE « 10 EUROS » POUR LA SAISON –Frais Bancaires- sur le dernier prélèvement.

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ **Pour** les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT SPORTIF GENERAL DU DISTRICT

1) Règlements Généraux de la FFF (saison en cours)

L'article 175 des RG de la FFF qui ne concerne que les sélections nationales stipule :

" Article - 175 Obligations des joueurs sélectionnés :

- 1 - Tout joueur retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale est à la disposition de la Fédération ;*
- 2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données. :*
 - a) - S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, l'entraîneur national responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral national et le charge de s'assurer, par tous les moyens, de l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte. En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est susceptible d'être suspendu pour une ou plusieurs rencontres officielles de son club,*
 - b) - Si son absence est consécutive à un autre motif, il est susceptible d'encourir, de la même manière que précédemment, une suspension lors des matchs officiels disputés par son club,*
 - c) - Sont en outre applicables les dispositions de l'article 209,*
 - d) - Ces sanctions sont prononcées par la Commission Fédérale de Discipline et sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel ;*
- 3 - Sauf dispositions particulières, le joueur sélectionné ne peut également disputer une rencontre officielle ou amicale dans les trois jours qui précèdent la date du match pour lequel il a été sélectionné".*

Les articles 209 – 210 - 211 des RG de la FFF qui définissent les sanctions selon les indications de l'article 175 stipulent :

Section 3 - Manquements en cas de sélection

Article – 209

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale.

Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension.

Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à la suspension à temps ou définitive des effets du contrat qui le lie à son club, s'il s'agit d'un joueur professionnel, élite, stagiaire, aspirant ou apprenti, ou au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité ;

Article – 210

Est passible d'une sanction le joueur qui, lors d'un match international, a joué volontairement au-dessous de sa forme ou contribué à la défaite de l'Équipe de France,

Article – 211

Est passible de suspension le joueur visé à l'article 175 qui a participé à un match dans les trois jours qui précèdent la date du match pour lequel il a été sélectionné."

2) Règlement Sportif Général de la LPIFF (saison en cours)

L'article 37 du RSG de la LPIFF qui ne concerne que les sélections nationales stipule :

"Article 37. – Sélectionnés

37.1 - Tout joueur retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale est à la disposition de la Ligue ;

37.2 - Il est tenu de répondre aux convocations qui lui sont adressées directement et par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données ;

- a) - S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, l'entraîneur régional responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le Président de la Commission Régionale Médicale et le charge de s'assurer par tous les moyens, de l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.*

En cas d'absence, le joueur est convoqué devant la Commission Régionale de Discipline pour y être entendu.

Il est passible des sanctions prévues à l'article 4 du Règlement Disciplinaire (Annexe 1 au présent Règlement),

- b) - Si son absence est consécutive à un autre motif, il est passible des sanctions prévues à l'article 4 du Règlement Disciplinaire (Annexe 1 au présent Règlement),*

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT SPORTIF GENERAL DU DISTRICT

37.3 - Toute tentative faite par un club ou un dirigeant pour empêcher un joueur de prendre part à un match pour lequel il a été sélectionné peut être pénalisée."

La LPIFF ne donne pas de précisions quant à un quantum de sanction en cas d'absence en sélection et/ou de non-présentation de joueur aux sélections.

3) Règlement Sportif Général du District (saison en cours)

L'article 37 du RSG du District qui ne concerne que les sélections nationales stipule :

"Article 37 – Sélectionnés

37.1 - Tout joueur retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale est à la disposition de la Ligue et du District,

37.2 - Il est tenu de répondre aux convocations qui lui sont adressées directement et par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données,

a) - s'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, l'entraîneur départemental responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le Président de la Commission Départementale Médicale et le charge de s'assurer par tous les moyens, de l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En cas d'absence, le joueur est convoqué devant la Commission Départementale de Discipline pour y être entendu.

Il est passible des sanctions prévues à l'article 2-4 du règlement disciplinaire du District du Val de Marne de Football (annexe 1 au présent règlement),

b) - si son absence est consécutive à un autre motif, il est passible des sanctions prévues à l'article 2- 4 du règlement disciplinaire du District du Val de Marne de Football. (Annexe 1 au présent règlement) ;

37.3 - Toute tentative faite par un club ou un dirigeant pour empêcher un joueur de prendre part à un match pour lequel il a été sélectionné peut-être pénalisée."

Il est fait mention de sanctions selon l'article 2.4 du règlement disciplinaire, **sauf que cet article n'existe pas (l'article 2 du Règlement Disciplinaire du District s'arrête à 2.2).**

Dans son article 24, le District parle de sanctions financières pour les clubs qui ne présenteraient pas de joueurs lors des sélections :

"Article 24 - Les sélections.

24.1 - Pour les matchs interdistricts organisés par le District du Val de Marne de Football ...

24.2 - Un club peut demander le report d'un match officiel lorsque ...

24.3 - La Commission Technique est chargée annuellement par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football d'organiser les détectations et sélections, ... Le club ne présentant pas le nombre exigé de candidats se verra infligée une amende fixée à l'annexe financier du District du Val de Marne de Football."

Sauf que cette sanction n'existe pas dans l'annexe financier

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT SPORTIF GENERAL DU DISTRICT

4) Proposition de modification du Règlement Sportif Général du District à partir de la saison 2022-2023

Article 24 - Les sélections.

- 24.1 - Pour les matchs interdistricts organisés par le District du Val de Marne de Football ainsi que pour les matches de préparation, le Secrétariat Administratif adresse au secrétariat du club de chaque joueur ou joueuse sélectionné(e), une lettre les informant de ce choix.
Le joueur ou la joueuse qui est personnellement avisé(e) répond lui-même ou elle-même.
- 24.2 - Un club peut demander le report d'un match officiel lorsque **DEUX (2)** de ses joueurs ou joueuses au minimum sont retenus, soit par la FFF, soit par la LPIFF, soit par le DISTRICT DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL, pour faire partie d'équipes nationales, régionales ou départementales et si la demande est reçue au secrétariat administratif au plus tard le vendredi 12 heures pour une rencontre programmée le week-end (ou au plus tard 12 heures le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine ; si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 heures).
En outre, il faut que les joueurs ou joueuses aient disputés les **DEUX (2)** dernières rencontres avec l'équipe sollicitant le report.
- 24.3 - La Commission Technique est chargée annuellement par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football d'organiser les détectations et sélections, en vue des Tournois interdépartementaux de jeunes.
Les clubs du District du Val de Marne de Football disputant le championnat Régional ou celui de la D1 de District sont tenus de présenter aux pré-sélections un minimum de **DEUX (2)** candidats ou candidates et le ou les joueurs ou joueuses nommément désignés par la Commission Technique du District par catégorie, aux dates prévues par le District.
Les clubs dont les équipes évoluent en divisions inférieures pourront présenter spontanément leurs meilleurs joueurs ou meilleures joueuses.
Le ou les candidats présentés par les clubs devront **OBLIGATOIREMENT** avoir participé au **DERNIER match** de l'équipe de la catégorie concernée hiérarchiquement la plus élevée.
Le club **évoluant en D1 ou en Régional** ne présentant pas le nombre exigé de candidats ou de candidates et/ou les joueurs ou joueuses nommément désignés par la Commission Technique Départementale se verra infligée une amende fixée à **cinquante euros (50€)**-par joueur ou joueuse absent(e) et par absence aux détectations.

Article 37 – Sélectionnés ou Sélectionnées

- 37.1 - Tout joueur ou joueuse retenue(e) pour un stage et/ou un match de préparation d'une sélection départementale est à la disposition du District.
- 37.2 - Il ou elle est tenu(e) de répondre aux convocations qui lui sont adressées directement par le District et/ou par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données :
- a) S'il ou elle est malade ou empêché(e), il ou elle doit, dès qu'il ou elle est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, l'entraîneur départemental responsable de la sélection concernée et fournir tout justificatif (certificat médical, certificat de décès, ...) du jour de la convocation et/ou du match pour lequel il ou elle a été convoqué(e).
S'il le juge utile, l'entraîneur départemental responsable de la sélection concernée alerte le Président de la Commission Départementale Médicale et le charge de s'assurer par tous les moyens, de l'état de santé du joueur ou de la joueuse et de lui en rendre compte.
 - b) En cas d'absence sans justificatif, le joueur ou la joueuses est convoqué(e) devant la Commission Départementale de Discipline pour y être entendu(e).
Il ou elle est passible d'une suspension de **2 matches fermes** à compter du lundi suivant sa comparution en commission de discipline.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT SPORTIF GENERAL DU DISTRICT

37.3 - Toute tentative faite par un dirigeant(e) et/ou un éducateur(trice) et/ou un entraîneur(e) pour empêcher un joueur ou une joueuse de prendre part à un match pour lequel il ou elle a été sélectionné(e) peut être sanctionnée :

-  De 2 matches de suspension ferme pour le dirigeant(e) et/ou l'éducateur(trice) et/ou l'entraîneur(e) concerné(e) **(pour les équipes de D1 et Régional, l'éducateur(trice) sanctionné(e) sera celui ou celle indiqué(e) comme responsable de l'équipe en début de saison),**

Dans ce cas seront convoqués devant la commission Départementale de Discipline pour y être entendus :

-  Le dirigeant(e) et/ou l'éducateur(trice) et/ou l'entraîneur(e) concerné(e),
-  Le joueur ou la joueuse concerné(e),
-  Le Président ou la Présidente du club.

37.4 – Tout joueur ou joueuse sélectionné(e) pour participer à une rencontre de la sélection départementale ne pourra pas participer à une rencontre officielle avec son club **les 48 heures qui précèdent et suivent le match de sélection.**

Dans le cas où le joueur ou la joueuse ne serait pas entré(e) en jeu lors du match de sélection pour lequel il ou elle a été convoqué(e) (la feuille de match faisant foi), il ou elle pourra alors participer à une rencontre officielle avec son club dès le lendemain du match de sélection.

Le non-respect de ces obligations pourrait entraîner la perte par pénalité du match pour l'équipe du joueur ou de la joueuse sélectionné(e) après sa comparution devant la Commission Départementale des Statuts et Règlements.

37.5 – Tout joueur ou joueuse présent(e) aux détectations et/ou sélectionné(e) se doit d'adopter une attitude exemplaire sur et en dehors du terrain que ce soit dans son comportement mais également dans ses propos.

Tout manquement à cette obligation pourrait être passible d'une convocation devant la Commission Départementale de Discipline qui pourra prononcer toute sanction en rapport avec le ou les manquements constatés.

37.6 – Tout joueur ou joueuse présent(e) lors des détectations devra OBLIGATOIREMENT se présenter avec son équipement personnel complet :

-  Chaussures,
-  Chaussettes,
-  Maillot,
-  Short,
-  Protège-tibias,
-  Vêtement de pluie,
-  Survêtement (en période hivernale)

Dans le cas où le joueur ou la joueuse se présenterait sans l'équipement ci-dessus, il ou elle pourrait être exclu(e) des détectations pour la saison en cours.

Par ailleurs, il est fortement recommandé aux joueurs ou joueuses de se munir :

-  D'une bouteille d'eau,
-  D'affaires de rechange,
-  D'un manteau (en période hivernale).



CHAMPIONNAT « U 14 »

Article premier - Titre et Challenge

Le District du Val de Marne organise annuellement sur son territoire une épreuve intitulée Championnat du Val de Marne « U 14 » réservée aux clubs libres.

Article 2 - Commission d'Organisation

La Commission Départementale d'Organisation des Compétitions – Championnats et Coupes – du Val de Marne est chargée en collaboration avec la Direction Administrative et le Secrétariat Général du District du Val de Marne de l'organisation, de l'administration et de la gestion de cette compétition.

Article 3 - Engagement

Conformément à l'article 9 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 4 - Calendrier

Conformément aux articles 10 et 12, alinéa 3 du R.S.G. du District du Val de Marne.
Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour, à l'heure officielle ou dérogatoire. Les demandes de dérogations, exceptionnelles et justifiées, parvenues dans les délais réglementaires, sont examinées par la Commission compétente, pour avis et transmises, sans délai, au Comité de Direction réuni dans sa configuration restreinte, pour décision finale.

Article 5 - Système de l'épreuve D1

5.1 - Le Championnat « U 14 – D1 » se joue par matches “aller” et “retour” qui ne peuvent se dérouler sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle, accordée par la Commission compétente.

Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants

5.2 – Classement

Conformément à l'article 14 du R.S.G. du District du Val de Marne.

5.3 – Départementale 1

Douze équipes en un seul groupe. La première de la Division est championne du Val de Marne et a la possibilité de monter en Régionale 3, les deux dernières descendent en départementale 2 et sont remplacées par la première de chaque groupe de cette division.



Article 6 - Système de l'épreuve D2 – D3 – D4

Evolution du règlement du championnat U14 (D2-D3-D4) :

Adopté lors de l'Assemblée Générale du 09/10/2021

Objectif : Brassage pour déterminer le niveau de jeu.

En finir avec la notion d'héritage pour jouer au niveau qui est réellement le sien.

6.1 - Le Championnat « U 14 – D2 – D3 – D4 » se joue par matches « aller seul »

6.2 – Classement

Conformément à l'article 14 du R.S.G. du District du Val de Marne.

6.3 - PHASE 1 : De Septembre à Décembre

Répartition des équipes D2–D3–D4 en 10 poules de 8 équipes sur la base du classement de la saison précédente.

Dans chaque poule : 2 Equipes D2- 2 ou 3 Equipes D3- 3 ou 4 équipes D4

Une seule équipe par club par poule.

6.4 - PHASE 2 : De Janvier à Mai

Constitution des Divisions pour la 2eme phase

D2 : Les 2 premiers de chaque poule répartis en 2 groupes de 10 équipes

D3 : Les 3eme et 4eme de chaque poule répartis en 2 groupes de 10 équipes

D4 : Du 5eme au 8eme de chaque poule répartis en 4 groupes de 10 équipes

Deux équipes d'un même club peuvent accéder à la même division mais dans 2 groupes différents.

A l'issue de la 2eme phase, une seule équipe par club pourra accéder au niveau supérieur.

6.5 - Départementale 2 :

Vingt équipes réparties en deux groupes de 10. La première de chaque groupe accède à la départementale 1. La dernière de chaque groupe descend en Départementale 3 et est remplacée par le premier de chaque groupe de Départementale 3.

6.6 – Départementale 3 :

Vingt équipes réparties en deux groupes de 10. La première de chaque groupe accède à la Départementale 2. Les deux dernières de chaque groupe descendent en Départementale 4 et sont remplacées par le premier de chaque groupe de départementale 4.

6.7 – Départementale 4 :



Quarante équipes réparties en 4 groupes de 10. La première de chaque groupe accède à la Départementale 3.

Article 7 - Classement

Conformément à l'article 14 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 8 - Terrains

8.1 - Les équipes disputant le Championnat U14 doivent disputer leur rencontre sur un terrain classé pour le niveau de compétition.

D1 : Terrain classé T5. Une installation classée T6 est autorisée seulement si tous les critères nécessaires pour le niveau T5 sont respectés à l'exception du critère relatif à la dimension des vestiaires

D2 D3 D4 : Terrain classé T6. Une installation classée T7 est autorisée seulement si des vestiaires sont à la disposition des équipes et des arbitres au sein de cette installation.

8.2 - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par le District du Val de Marne.

Le Coup d'envoi des matches est fixé : 16H été comme hiver

Ils ont une durée de 80 minutes en deux périodes de 40 minutes.

Autres dispositions : conformément à l'article 15 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Pour les changements d'horaire d'une heure maximum parvenant au District avant le mardi 16H pour les rencontres du samedi après-midi aucun accord préalable du club adverse n'est nécessaire. Les demandes parvenant après le mardi 16h devront obligatoirement être validées par le club adverse. En cas de refus de celui-ci, la rencontre sera maintenue à l'horaire officiel.

La veille du match à 18h, le site internet du District fait foi. Si pour une raison quelconque, le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

Article 9. – Qualifications – Equipes

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G. du District du Val de Marne.

IMPORTANT - D2-D3-D4 : En complément du règlement général.

Phase 1 : Ne peuvent participer aux 2 dernières journées (6 et 7) les joueurs ayant participé aux 2 dernières rencontres avec les équipes supérieures du club.

Phase 2 : Ne peuvent participer aux 3 dernières journées (7,8 et 9) les joueurs ayant participé aux 2 dernières rencontres avec les équipes supérieures du club.



Article 10 - Remplacement des joueurs

Conformément à l'article 22 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 11 - Couleurs

Conformément à l'article 16, alinéa 1 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 12 - Ballons

Conformément à l'article 16, alinéa 2 du R.S.G. du District du Val de Marne. Pour les « U 15 », il est utilisé, de préférence, un ballon de taille n° 5.

Article 13 - Port des Protège -Tibias

Conformément à l'article 16, alinéa 3 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 14 - Arbitres

Conformément aux articles 17 et 18 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 15 - Forfaits

Conformément à l'article 23 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 16 - Feuille de Matches

Conformément à l'article 13 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 17 - Accompagnateurs et Délégués aux Arbitres

Conformément à l'article 19 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 18 - Réclamations

Conformément à l'article 30 du R.S.G. du District du Val de Marne

Article 19 - Appels

Conformément à l'article 31 du R.S.G. du District du Val de Marne

Article 20 - Applications des Règlements

Les cas non prévus dans les règlements sont tranchés par la Commission Départementale compétente, et, en dernier ressort, par le Comité de Direction du District du Val de Marne sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires.



PLANNING DES FORMATIONS 2022-2023

CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
13/10/2022	14/10/2022	DISTRICT
17/11/2022	18/11/2022	DISTRICT
02/02/2023	03/02/2023	DISTRICT
13/04/2023	14/04/2023	CLUB
15/05/2023	16/05/2023	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
23/02/2023	24/02/2023	CLUB
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
20/02/2023	21/02/2023	CLUB

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
24/11/2022	25/11/2022	DISTRICT
12/01/2023	13/01/2023	DISTRICT
09/02/2023	10/02/2023	DISTRICT
16/03/2023	17/03/2023	CLUB
01/06/2023	02/06/2023	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
04/05/2023	05/05/2023	CLUB
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
27/04/2023	28/04/2023	CLUB

CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
20/10/2022	21/10/2022	DISTRICT
01/12/2022	02/12/2022	DISTRICT
19/01/2023	20/01/2023	DISTRICT
16/02/2023	17/02/2023	DISTRICT
23/03/2023	24/03/2023	DISTRICT

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
28/11/2022	29/11/2022	CLUB
26/01/2023	27/01/2023	CLUB
09/03/2023	10/03/2023	CLUB
08/06/2023	09/06/2023	CLUB

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
03/10/2022	04/10/2022	CLUB
05/01/2023	06/01/2023	CLUB
27/03/2023	28/03/2023	CLUB

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité
17/11/2022	18/11/2022	CLUB
06/02/2023	07/02/2023	CLUB
03/04/2023	04/04/2023	CLUB

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
20/10/2022	21/10/2022	CLUB
16/02/2023	17/02/2023	CLUB
27/04/2023	28/04/2023	CLUB
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
07/10/2022	07/10/2022	DISTRICT
09/12/2022	09/12/2022	DISTRICT

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
à définir		DISTRICT
à définir		DISTRICT
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité
06/04/2023	06/04/2023	DISTRICT
25/05/2023	25/05/2023	DISTRICT

CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)		
Date Début	Date Fin	Localité
03/12/2022	03/12/2022	PARC DU TREMBLAY

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité
11/02/2023	11/02/2023	PARC DU TREMBLAY
18/03/2023	18/03/2023	PARC DU TREMBLAY
17/06/2023	17/06/2023	PARC DU TREMBLAY

PROCESSUS DE DETECTIONS ET DE SELECTIONS

Calendrier prévisionnel 2022/2023



De façon complémentaire à nos rassemblements, des observations de matchs auront lieu directement au sein des clubs.

ATTENTION

Ces observations ne remplacent pas les rassemblements. Pour pouvoir être sélectionné(e)s, les joueuses et joueurs devront répondre aux différentes convocations.

U16G

Mercredi 5 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 12 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 19 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 26 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Lundi 31 octobre 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U15G

Mercredi 5 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 12 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 19 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Lundi 31 octobre 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U14G

Mercredi 23 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Jeudi 24 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Vendredi 25 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 23 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 30 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Samedi 9 avril 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U13G

Lundi 24 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Mardi 25 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Jeudi 27 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Vendredi 28 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Du 24 octobre au 28 octobre 2022, les joueurs seront convoqués sur un seul et unique créneau

Mercredi 9 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h OU 15h30/18h

Mercredi 16 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h OU 15h30/18h

Mercredi 23 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h OU 15h30/18h

Mercredi 30 novembre 2022

Si besoin - Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

U15F

Mercredi 28 septembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 5 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 12 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 19 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Lundi 31 octobre 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U14F

Mardi 25 janvier 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 1 février 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 8 février 2023

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 15 février 2023

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 1 mars 2023

Centre de perfectionnement – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Vendredi 3 mars 2023

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U13F

Mercredi 30 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45 OU 15h30

Mercredi 7 décembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 14 décembre 2022

Si besoin - Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

2 autres dates pourraient être nécessaires

Procès-Verbaux



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL

Jeudi 30 juin 2022

Présidence de M. Denis TURCK

Membres présents : Mmes Sandrine IACOVELLA, Pascale CHOQUET, MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Francis DELAGE, Régis ETIENNE, Jean-Jacques FOPPIANI, Bruno FOLTIER, Edgard KOUNDE, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI,

Assistent : Mmes Lili FERREIRA (Directrice Administrative), M. José DIAS (CDA),

Absents Excusés : Mmes Estelle BATHENAY, Patricia GUILIANI, M. Hervé HAPPY (CTD) et Dr Mani BOLOURIAN

PROCES-VERBAUX

Le Procès-verbal du Comité de Direction du 21 Mai 2022 a été approuvé à l'unanimité par retour de Mail et diffusé sur le site et le journal Numérique.

Le Procès-Verbal du Bureau du 7 Juin 2022 (*Transmis à tous les Membres*)

Le Comité valide.

FELICITATIONS

Au CA VITRY pour son accession en N3

A tous les CHAMPIONS du Val de Marne

SENIORS	LUSITANOS US	U16	FONTENAY US
CDM	SUPREMES BELIERS	U14	ORLY AVS
ANCIENS	CACHAN CO	FUTSAL	KREMLIN BICETRE CS
U18	IVRY US	SENIORS FEM.	VILLENEUVE ABLON US

A tous les Vainqueurs des Coupes du Val de Marne et à tous les Finalistes,

SENIORS	CHARENTON CAP	U16 VDM	CRETEIL LUSITANOS US
SENIORS AMITIE	RUNGIS U.S (2)	U16 AMITIE	CRETEIL LUSITANOS US (2)
FUTSAL	VSG FUTSAL	U16 DISTRICT	MAISONS ALFORT
U20 VDM	LUSITANOS US	U14 VDM	VILLEJUIF U.S
CDM VDM	SUPREMES BELIERS	U14 DISTRICT	CHARENTON CAP
ANCIENS VDM	MACCABI CRETEIL	U14 AMITIE	FONTENAY U.S (2)
45 ANS VDM	BRY F.C	U15F VDM	VGA ST MAUR FEM
ENTREPRISE	WAYWOUYWEAR FXC	SENIORS F VDM	VGA ST MAUR FEM (2)
U18 VDM	CRETEIL LUSITANOS US		

Finale Nationale U13 G - Pitch – Champion de France – US Villejeuif

Challenge Futsal: U13 G – J. Mercier – Charenton CAP

U11 F – VGA St Maur **U11 G**- Créteil Lusitanos

Challenge Futsal: U13 F – VGA St Maur **U11 F** – Orly AVS

Au vainqueur « Fair-Play » de la saison : **VILLENEUVE ABLON US**

SITUATION FINANCIERE POINT SUR LES ENGAGEMENTS ET RELEVES DES CLUBS

Intervention de Bruno FOLTIER, Trésorier Général du District

Situation financière « PREVISIONNELLE » remise à tous les Membres (Juillet 2021 au 09 Juin 2022)

RECETTES :

Part sur licences et démissions

Nous devrions avoir le montant prévu. Nombre de licenciés plus élevé que prévu.

Subventions

Le poste a été revu à la hausse car des subventions et aides non prévues au budget ont été obtenues et à l'inverse prise en compte de la baisse de la subvention Conseil Départemental.

Produits des stages : Précisions et montants notés sur le document remis à tous .

Changement en cours de saison, ce qui implique qu'à compter du 1er Mars tous les règlements seront enregistrés directement par le District, mais que l'IR2F doit nous faire un reversement sur les sessions organisées depuis juillet 2021

DEPENSES :

Pas de remarques particulières, hormis le fait d'embaucher un nouveau collaborateur (budget revu),

Informations :

Prêt garanti par l'Etat accordé (128 0000 €) inclus dans les comptes, toujours en attente du tableau d'amortissement

Le 2ème relevé « Compte Club » de la saison 2021/2022 (N°19) arrêté à la date du 17 Juin 2022 a été communiqué à tous les Clubs, représentant un total de : 73 000 €

La date limite de règlement a été fixé au 30 juin 2022.

Le Comité valide, à l'unanimité des personnes présentes, les engagements des dépenses ci-après :

- Achat PLAQUETTES et MEDAILLES (Montant 2800 € TTC)
- Malles Pédagogiques à 500 € X 11 et 230 € x 10
- Frais de délégués : Certaines rencontres de D3 (*), supervision des jeunes Arbitres ou Arbitres bénévoles (*Explication aux membres et montant variable selon le nombre défini*)

Pour action : (*) Prévoir une réunion de cadrage en septembre 2022 (Président des Délégués M. Louis VINCENTI, Président de la CDA, José DIAS, MM. Bruno FOLTIER et Régis ETIENNE)

VIE DES COMMISSIONS

Les Commissions sont reconduites, après avoir retiré les commissaires ayant arrêté, sauf pour les interrogations suivantes qui sont en cours d'étude par le Secrétaire Général du District :

Retour en septembre 2022

CONSEIL DES SAGES & ORGANISATION DES CHAMPIONNATS & COUPES

SOUISSI Raphaël

FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT

LOPES Paulo

CDA

En attente retour CDA

OBSERVATEURS

A nommer en septembre

FOOTBALL DIVERSIFIE/FUTSAL *(Dissociation de cette Commission en 2 Commissions – septembre 22)*

DIAS Frédérique (Jean-Jacques FOPPIANI à voir)

MONNEY Valéry (Jean-Jacques FOPPIANI à voir)

DISCIPLINE

Instructeur à nommer

STATUTS & REGLEMENTS

FAUTRA Aline – *Devra refaire acte de candidature*

ORGANISATION DES EVENEMENTS

FAUTRA Aline – *devra refaire acte de candidature*

SIBA Lucien

TECHNIQUE

En septembre 2022

Nouvelles candidatures :

- **Mme Maritza URREGO** : Contact téléphonique juillet – Entretien en septembre
- **Rodolphe MILET** - Nouvelle candidature validée par le Comité de Direction – Commission CDPME

REUNIONS FIN DE SAISON PAR PÔLES AVEC LES PRESIDENTS DES COMMISSIONS : 30/06/2022

Réunions des **Pôles REGLEMENTATION** (matinée) et **ACTIVITES SPORTIVES** (après-midi) pour un bilan par chaque commission de la saison écoulée avec déjeuner en commun pour tous.

Moment de travail, d'échanges mais aussi de convivialité où chacun a pu s'exprimer.

Remerciement pour les retours des rapports d'activités qui sont le reflet du travail effectué sur une saison et qui permettent de faire le rapport annuel de gestion de notre District.

Le Président, Denis TURCK et son Comité de Direction remercient tous les Président(e)s de Commissions pour leur précieuse aide ainsi que tous les Commissaires.

VIE DU DISTRICT

COMPTE RENDU DES FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE 2022

Le Président et le Comité de Direction adressent un remerciement très particulier à Mme Pascale CHOQUET pour l'organisation des Finales ainsi qu'à la section féminine du Club de Thiais.

Les Finales des Coupes Départementales du Val de Marne se sont déroulées sur les installations de la Ville de Thiais *(à l'exception de 3 Finales CDM (Créteil) / Seniors Masculin(Charenton) & Féminin (Joinville))*
Grâce à une météo très clémente ces finales se sont déroulées d'une manière remarquable.

Remerciements à la Ville de THIAIS pour le prêt des infrastructures, au club de Thiais FC, aux arbitres, aux délégués et, à tous les bénévoles acteurs sur cette grande manifestation.

Félicitations aux clubs vainqueurs et finalistes avec une mention spéciale pour les + 45 qui ont fait preuve d'une belle sportivité.

Merci à nos partenaires.

A noter : « **BOUM BOUM** » pizza a offert les pizzas du week-end à nos Bénévoles présents.

Résultats de nos Finales 2021 & 2022 :

SENIORS	VINCENNES CO & CHARENTON CAP	1-3
SENIORS AMITIE	NOGENT F.C (2) & RUNGIS U.S (2)	1-3
FUTSAL	CHAMPIGNY C.F & VSG FUTSAL	3-3 tab 1-2
U20 VDM	LUSITANOS ST MAUR US & CRETEIL LUSITANOS U.S	2-2 tab 5-3
CDM VDM	SUPREMES BELIERS & VILLENEUVE AFC	1-0
ANCIENS VDM	KREMLIN BICETRE CSA & MACCABI CRETEIL	2-3
45 ANS VDM	ARRIGHI AS & BRY F.C	0-0 tab 3-4
ENTREPRISE	APSAP VILLE PARIS & WAYWOUYWEAR FC	2-5
U18 VDM	JOINVILLE RC & CRETEIL LUSITANOS U.S	1-2
U16 VDM	CRETEIL LUSITANOS US & IVRY FOOT	3-1
U16 AMITIE	VITRY 94.2 C.A (2) & CRETEIL LUSITANOS US (2)	2-3
U16 DISTRICT	VITRY 94.2 C.A & MAISONS ALFORT	1-2
U14 VDM	VILLEJUIF U.S & CRETEIL LUSITANOS	4-0
U14 DISTRICT	CHARENTON CAP & ORLY AVS	6-3
U14 AMITIE	JOINVILLE RC (4) & FONTENAY U.S (2)	2-6
U15F VDM	ORLY AVS & ST MAUR F. FEM VGA	1-1 tab 3-4
SENIORS F VDM	ST MAUR F. FEM VGA (2) & JOINVILLE RC	3-3 tab 7-6

Les Finales « Futsal Jeunes » U13-U13F-U11F se sont déroulées, le Mercredi 1er Juin 2022 à Vitry sur Seine . Classements officiels :

« U13G » Charenton CAP Joinville RC Bonneuil CSM Fresnes AAS – Forfait	« U13F » Orly AVS VGA Saint Maur Féminin Vincennes CO Maisons-Alfort FC	« U11F » VGA Saint Maur Féminin Joinville RC Thiais FC Orly AVS
--	---	---

U13 G (Challenge J. Mercier) CHARENTON CAP U13 F VGA ST MAUR FEM U 11 F ORLY AVS
--

Remerciements :

-à M. Jean-Jacques FOPPIANI, Président du CA Vitry et de la Commission Départementale Futsal, M. Christian Fleury, Responsable des équipements, M. Guy Mortain, Directeur du Service des sports, M. Frédéric Petit, Responsable Communication et M. Jules Rosette, Responsable du Palais des Sports « Maurice Thorez » de la Ville de Vitry/Seine.

-aux Commissions du Football à Effectif Réduit, Féminines, Futsal.

-à Landry N'GALA qui a assisté à toutes les rencontres (joueur aux 70 sélections en Equipe de France FUTSAL).

Une attention toute particulière à M. le Maire de la Ville de Vitry sur Seine pour la mise à disposition du palais des Sports. Bravo aux équipes

RESULTAT DU « CHALLENGE CLUB » FOOT ANIMATION – CLUBS RECOMPENSES

Le classement définitif de ce Challenge est paru sur le Procès-verbal de la Commission Football d'animation.

Le règlement prévoit de récompenser les 10 Clubs ayant le moins de pénalité, il s'avère que cette saison, nous avons 11 Clubs avec l'intégralité de leurs points.

Le Comité décide de récompenser ces 11 Clubs qui recevront une dotation en matériel (Malle pédagogique) :

BRY F.C. / CA VITRY94.2 / CHARENTON C.A.P / MAISONS ALFORT FC / OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY / OLYMPIQUE PARIS ESPOIR / ORMESSON US / PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY / THIAIS FC VALENTON FOOTBALL ACADEMY /VITRY ES

Bilan du Challenge sur les 51 Clubs concernés :

Clubs ayant entre 0 et 5 points de Pénalités : 55%

-  11 Clubs aucune pénalité
-  7 Clubs 1 point de Pénalité
-  6 Clubs 2 Points de Pénalité
-  2 Clubs 3 Points de Pénalité
-  2 Clubs 4 Points de Pénalité

Clubs ayant plus de 5 points de pénalités : 45 %

Pour action : Malles à commander pour la remise lors des réunions de début de saison du Football d'Animation.

CHALLENGE DU FAIR-PLAY – CLASSEMENTS FINAUX

Après étude du Challenge du Fair-Play, le Comité décide que la catégorie SENIORS D3, ne sera pas prise en compte, les matchs n'ayant été couvert qu'en parti par des Arbitres Officiels au cours de la saison.

Classements Définitifs « Fair-Play » 2021/2022

(Nouveau Règlement voté en AG du 9 Octobre 2021)

<u>SENIORS D1</u>		<u>Pénalités</u>	Pas de retrait de point en D1
1er	RUNGIS US 2	<u>36</u>	
2ème	CHAMPIGNY FC 94	<u>38</u>	
3ème	VILLEJUIF US 2	<u>43</u>	
<u>SENIORS D2</u>		<u>Pénalités</u>	<u>Retrait point Classement</u>
1er	VILLENEUVE ABLON US	19	0
2ème	ST MANDE FC	32	1
3ème	IVRY FOOT US 3 et THAIS FC Ex-aequo	35	1

1 Club : VILLENEUVE ABLON US

Ce club est le vainqueur de la Coupe du Fair-Play

Pour action : Dotation Remise à l'Assemblée Générale d'octobre

COMPOSITION DES GROUPES 2022/2023

Retour sur les Groupes U14 formés par la Commission « Organisation »

Proposition des Groupes 2022 & 2023 : Remis à tous les Membres ainsi que les Montées & Descentes (Changements possibles pour donner suite aux dossiers en cours)

Seniors : D1 (1 groupe de 12) & D2 (2 groupes de 12) & D3 (2 Groupes de 10) & D4 (Selon les engagements enregistrés)

U18 : D1 (1 groupe de 10) & D2 (2 groupes de 10) & D3 (Selon les engagements enregistrés)

U16 : D1 (1 groupe de 10) & D2 (2 groupes de 10) & D3 (3 Groupes de 10) & D4 (Selon les engagements enregistrés)

U14 : D1 (1 groupe de 12) & D2 (2 groupes de 10) & D3 (2 Groupes de 12) & D4 (Selon les engagements enregistrés)

Pour les U14 Brassage comme prévu au nouveau règlement pour la constitution des groupes, fait par la Commission « Organisation des Compétitions » en date du 28 Juin 2022.

Tirage des Groupes 1^{ère} Phase (D2 à D4) – SAISON 2022/2023

- 10 Groupes - D2 et descentes D1 répartis suivant le classement dans les 10 groupes.
- D3 et D4 – Tirage aléatoire total : Si une équipe est tirée alors qu'une autre du club est déjà dans le groupe, celle-ci est reversée dans le groupe suivant

20 Equipes				
D2		D2		
		Classement 21/22		Classement 21/22
1	Lusitanos US	Descente D1	St Mande FC 1	10
2	Fresnes AAS 1	2	Villiers ES 1	9
3	Fontenay US 2	3	Ormessons US 1	8
4	Nogent FC 1	4	Val de Fontenay AS 1	7
5	Kremlin CSA 1	5	Valenton FA 1	6
6	Vitry 94 2 CA 1	6	Villejuif US 3	5
7	Choisy le Roi 2	7	Vincennes CO 2	4
8	Créteil Lusitanos 3	8	Vitry ES 1	3
9	Thiais FC 1	Montée D3	Limeil Brevannes AJ 1	2
10	Sucy FC 1	Montée D3	Alfortville US 1	Descente D1

24 Equipes			
D3		D3	D3
Classement 21/22			
10	Bonneuil CSM 2	Vitry 94 2 CA 2	Cachan CO
9	Vitry ES 2	Fontenay US 3	Ivry US 2
8	Villeneuve AFC	Maisons Alfort FC 2	Chevilly Larue EL
7	OL Paris Espoir	St Maur VGA 2	Vincennes CO 3
6	Villecresnes	Orly AVS 2	
5	Villiers ES 2	Champigny 2	
4	Le Perreux FR	Créteil Lusitanos 4	
3	Charenton CAP 2	Fresnes 2	
2	Port Aca Champigny	Ecole Plesseenne	
Descente D1	Joinville RC 4	Boissy FC	

38 Equipes					
D4		D4	D4	D4	D4
Classement 21/22					
10		Limeil Brevannes 2	Alfortville US 2	Thiais 3	Arcueil COM 2
9		Choisy AS 4	Kremlin CSA 2	Le Perreux FR 2	Hay les Roses 2
8		Champigny FC 3	Créteil UF	Ivry 3	
7		Arcueil COM 1	CA Vitry 94.2 (4)	Maisons Alfort FC 3	
6	FC Alfortville 2	Ecole Plesseenne 2	Sucy 2	Gentilly	
5	Lusitanos St Maur 3	Choisy AS 3	Val Fontenay 2	Valenton 2	
4	Asomba	Bry FC	St Maur VGA 3	FC Alfortville 1	
3	Lusitanos St Maur 2	Chennevieres SFC	Nogent 3	Villeneuve AFC 2	
2	Villeneuve Ablon 2	Caudacienne ES	Vitry ES 3	Charenton 3	
Descente D1	Nogent FC 2	Thiais 2	FC Mandres Perigny	CA Vitry 94.2 (3)	

CDM : D1 (1 groupe de 10) & D2 (1 groupe de 10 ou 8 selon les engagements)

Anciens : D1 (1 groupe de 12) & D2 (2 groupes de 10) & D3 (2 Groupes de 10) & D4 (Selon les engagements enregistrés)

Futsal : D1 (1 groupe de 10) & D2 (1 groupe de 12 ou 10 selon les engagements)

Féminines : D1 : peu équipes, à suivre selon les engagements enregistrés

Le Comité entérine les « montées & descentes » et les « Classements Officiels », sous réserve des éventuels appels ou décisions en cours

23^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL U16 – TOUSSAINT –

La 23^{ème} Edition du Tournoi International U16 se déroulera la semaine du 31 Octobre 2021 au 06 Novembre 2022. La Fédération prenant en charge les hébergements.

Le Président du District a fait des démarches qui devraient aboutir pour reconduite des aides obtenues la saison dernière.

A ce jour les équipes : France, Belgique, Suisse et Italie **ou** Angleterre en attente de validation.

Les rencontres se dérouleront :

📅 **Mardi 1^{er} novembre 2022 (Férié) / Jeudi 3 novembre 2022 / Samedi 5 novembre 2022**

Pour action :

Relance à faire afin de trouver des Villes candidates pour l'Édition 2022.

PROPOSITION « CHALLENGE DYNAMIQUE » MISE EN PLACE SEPTEMBRE 2022

Le Secrétaire Général , Patrick DARDENNES, fait un point sur les propositions du groupe de travail en charge du dossier et une présentation avec explications des points retenus pour le calcul de ce CHALLENGE :

- **Challenge Club Foot Animation**
- **Discipline « Educateurs & Dirigeants »**
- **Programme Educatif Fédéral**
- **Diagnostic Label**
- **Formations Educateurs**

Après un large débat, il est décidé, qu'une simulation sur 3/4 clubs soit faite avant diffusion et présentation au Club lors de l'assemblée générale.

Pour action :

Réunion du groupe de travail en septembre pour finaliser le projet et établir le règlement et les dotations .Mise en application dès cette saison. Validation définitive au Comité de Direction de septembre. Une présentation sera faite au cours de l'Assemblée Générale.

SERVICES CIVIQUES – POINT

Intervention de Patrick DARDENNES, Secrétaire Général, qui fait un état des lieux et qui explique le dispositif vu avec la responsable de l'état en charge du Dossier :

- 📅 Renouvellement de l'agrément jusqu'en 2025
- 📅 Demandes : 117 services civiques pour 30 clubs (21/22 : 70 services civiques)
- 📅 Accord : 95 volontaires pour 29 clubs - 70 débiteront en octobre 2022 et 25 débiteront en novembre 2022 dont 3 pour le District
- 📅 Pour les deux autres saisons, on aura 70 postes d'office et ce nombre pourra être augmenté
- 📅 Durée de la mission pour chaque volontaire : 8 mois
- 📅 Sur ces 29 Clubs 13 ont déjà fait un retour complet des dossiers.

Rappel des dates importantes à venir du dispositif :

Vendredi 1^{er} Juillet – Envoi par le club des documents administratifs :CNI; RIB; Livret de famille si mineur; Carte vitale .
Par voie postale, mail ou remise au District.

Date limite de retour : 15 Juillet

Du 15/7 au 26/7 – Validation des dossiers – Inscription « ELISA » et relance des clubs avec dossiers incomplets.

Vendredi 23 Septembre – 19H – Réunion signature – Services civiques et tuteurs – Présentation des différents rendez-vous –
Lundi 12/9: Envoi invitations Lundi 19/9: Relance

Lundi 3 Octobre - Début de la mission

Rendez- vous(OBLIGATOIRE) – Novembre / Décembre : PSC1 Journée citoyenne : Janvier Formation arbitre

Formation : Prise en charge de 3 sessions – Participation club: 50 Euros / Mois / Service civique

Pour action :

Validation des dossiers sur le logiciel de l'Etat « ELISA » avant le 26 Juillet 2022

Préparation de la réunion de début de saison « Signature des contrats »

TECHNIQUE

Actions réalisées « Fin de saison »

21 mai 2022 – Finale U11F & U11G

- Qualification de la VGA St Maur FF en catégorie féminine
- Qualification de l'USCL et de l'US Villejuif en catégorie masculine

25 mai 2022 – Girly CUP

- 12 établissements
- Environ 200 collégiennes

28 mai 2022 – Certification

- 21 Inscrits
- 19 Participants
- 2 Absents
- 16 Validés

01 juin 2022 – Finales Futsal U13G, U11F, U13F

- U13G : CAP Charenton Vainqueur
- U11F : VGA St Maur FF Vainqueur
- U13F : Orly AS Vainqueur

02 et 03 juin 2022 – Module U11

- 20 Inscrits
- 15 Participants

05 juin 2022 – Val d'Ingo (Conseil Départemental)

- L'action a pris de l'ampleur et le CD nous demande une double intervention

20 et 21 juin 2022 – Module Seniors

- 16 Inscrits
- 11 Participants

22 juin 2022 – EURO Féminin U10/U11F

- 8 clubs participants
- 47 joueuses

23 juin 2022 – Certification

- 19 Inscrits
- 18 Participants
- 1 Absent
- 17 Validés

25 juin 2022 – Finale Régionale U11F & U11G

- La VGA St Maur FF termine à la 4e place en catégorie féminine
- L'US Villejuif termine à la 1ère place en catégorie masculine

27 juin 2022 – Journée Finale Football en Milieu Scolaire

- 10 écoles participantes
- 16 classes (CE2, CM1, CM2)
- 363 enfants

30 juin 2022 – Journée Finale Football en Milieu Scolaire

Actions « Annulées » ou « Reportées »

18 juin 2022 – Journée Nationale des Débutants

24 juin 2022 – Commission Technique

Actions à venir

Du 04 juillet au 8 juillet 2022 – Séminaire DTN (Driss et Hervé)

02 juillet 2022 – Fillofoot Régional (2 clubs Val-de-Marnais inscrits)

04 juillet 2022 – Service National Universel (SNU)

07 juillet 2022 – Service National Universel (SNU)

11 juillet 2022 – Service National Universel (SNU)

12 juillet 2022 – Service National Universel (SNU)

20 juillet 2022 – Caravane des Jeux (CD)

26 juillet 2022 – Caravane des Jeux (CD)

FOOTBALL EN MARCHANT 2022/2023

Objectif de la saison 2022-23 : faire pratiquer le « Foot en Marchant » à tous +55 ans

La démarche :

Temps 1 : Mise en place d'un tournoi expérimental à 3 ou 4 équipes

- Dimanche 18 septembre 2022 matin
- Lieu : Thiais
- La pratique :
 - 2 périodes de 10 minutes : période 1 : foot à 7 – période 2 : Foot en marchant à 7 ou 8 voire 9
 - Demi-terrain de foot à 11

- Temps 2 : mettre en place une pratique régulière sur la saison (5 dates minimum) sous forme de tournois avec toutes les équipes

- Les dates :
 - Répertorier les trous au calendrier
 - Une pratique avant chaque vacances scolaires
- Le lieu : sur un ou deux sites par date afin d'accueillir toutes les équipes
- La pratique :
 - En fonction de l'expérimentation

Communication auprès des clubs :

- Mails aux clubs et correspondants +55 ans
- Création d'un groupe WhatsApp
- Communication du Calendrier de mi-juillet

Lois du Jeu

1. Définition du déplacement en marchant

- Les joueurs doivent uniquement marcher (un pied doit toujours être en contact avec le sol).
- Interdiction de courir, de trotter, de sauter avec ou sans le ballon.

2. Le hors-jeu

- Pas de hors-jeu en football en marchant

3. Les remises en jeu

- Les touches et les corners s'effectuent aux pieds.
- 2 façons pour effectuer les touches : en passe ou en conduite de balle (maximum 3 touches).

4. Le jeu du gardien de but

- Le gardien de but peut relancer à la main ou au pied, sur ballon au sol.

5. Les coups francs et coups de pied de réparation

- Les tacles, charges et contacts sont interdits.
- Tous les coups francs sont indirects.

ARBITRAGE

Intervention de José DIAS, Président de la CDA

- Effectifs prévisionnel 2022/2023 : **157** Arbitres District (*2 Départs & 2 montées en Ligue & 2 Descentes de Ligue*)
- 6 Arbitres Fédéraux & 35 Arbitres de Ligue & 4 Descentes, dont 2 repêchées
- 2 Réussite « F.I.A » Futsal de notre District
- Pas de formation « F.I.A » prévue en Juillet
- Calendrier des actions en cours de validation par la CDA
- Réunion de début de saison le 15 septembre 2022 à la Maison des Syndicats de Créteil
- Tests physiques le 17 septembre 2022
- Composition de la CDA et liste des observateurs à jour (Septembre)
- Règlement intérieur de la CDA en cours (quelques modifications)
 - 📅 *Suite création catégorie Assistant 2*
 - 📅 *Arbitre rétrogradé de LPIFF sera affecté en D1 (et non D2)*
 - 📅 *Fusion des catégories D2 et D3 pour une meilleure gestion*
- **Remerciements au Comité de Direction pour la décision de fin de saison (*Pas de désignations, hormis sur la D1, sur toutes les rencontres*)**
- Revoir avec le District Parisien, le mode de fonctionnement entre Districts

Réunion de fin de saison pour la CDA : 86 Arbitres présents.

La Commission Départementale d'Arbitrage du Val-de-Marne a réuni à Créteil tous les arbitres du département le jeudi 9 juin pour sa réunion de fin de saison 2021/2022.

Cette réunion a permis de renouveler le soutien du District aux arbitres et saluer l'action de la CDA tout au long de la saison.

COURRIERS: FFF / LFA / LPIFF / DIVERS

FFF

10/05/22 = Courrier de MM. LEGRAET & NOLORGUES aux clubs affiliés à la FFF sur la recrudescence d'actes de violence, verbales et physiques à l'égard des officiels.

19/05/22 = Convention - Projet FFF-ANS Terrain Inclusifs 2024

23/05/22 = Copa Coca Cola – Fiche d'Engagement –(Club concernés B2M Futsal/ St Maurice AJ / ASC Vitry / Ultra Futsal Club 94)

02/06/22 = Séminaire des Présidents de CRA & CDA le 25 juin (*annulé et reporté*)

07/06/22 = Invitation Finale de Coupe Nationale Football Entreprise (Apsap E. Roux / FC NOVUUS Chambourcy)- Victoire d'Apsap E. Roux – Le Président était présent.

10/06/22 = Préparation EURO 2022 – Invitation aux entraînements au public

16/06/22 = Création de la plateforme « Fiers d'être bleues » Euro Féminin 2022

17/06/22 = Webinaire « Tous les services digitaux de la FFF » le 23/06/22

18/05/22 = Opération Football à l'Ecole (Livraison des dotations)

LFA

24/06/22 = Formulaire « Nouvelles pratiques » (Complété le 28.06.22)

LPIFF

30/05/22 = Demande de changement de District « 75 » (Club FOOT 130) – *Le District donne son accord*

08/06/22 = Création d'un pôle « Education, Citoyenneté et Prospective » - Engagement dans le Conseil Consultatif de la Jeunesse 2 licenciés (Mme Marion GOUBET / CORDON MELO Jérémy)

23/06/22 = Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes (jeudi 30 juin 2022) – Appel de Villejuif US

07/06/22 = Séminaire Annuel des CTD-DAP du 05 au 08 Juillet 2022 à Clairefontaine (*Driss TAFININE sera présent*)

CONSEIL DEPARTEMENTAL 94

22/06/22 = Budget Bilan « Jeux du Val de Marne » - A titre gratuit

CLUBS

PARIS FC = Invitations

22^{ème} Journée de D1 Arkéma du 01 JUIN 2022

DEFENSE NATIONALE 600787 = Demande de cessation d'activité (dossier transmis à la LPIFF)

ARCUEIL 530263 = Lettre d'explication concernant une réserve

PARIS FOOTBALL CLUB = Demande d'intégration du critérium +55 Ans de notre District

DIVERS

09/06/22 = Collège « Blaise Cendrars » - Prêt minibus et déplacement à Morfondé 16 Juin 2022 (*Igor a accompagné les 8 jeunes*)

CDOS

23/05/22 = Rendez-vous avec le nouveau Chef de Service M. OTHILY Vlassilis Odelion au District le 7 juin 2022

27/05/22 = Relevé « Challenge Olympique 2.94 » du 11/06/22 au Parc du Tremblay

30/05/22 = COPIL Eau'Lympiades « Evénement du 25/09/22 » présentation des activités

21/06/22 = COPIL Eau'Lympiades (affiches) + invitation décrochage et traversée le 23/06/22

22/06/22 = Invitation à la réunion du Conseil d'Administration le 27 juin 2022 à Gentilly (*Président excusé*)

DISTRICT :

23/05/22 = Compte rendu de la séance d'information des Présidents de clubs (Clubs du dimanche matin)

10/06/22 = Tournoi DER des Der 55 ans le 19/06/22 au parc du Tremblay

DIVERS

TRAVAUX DU DISTRICT

Intervention de Régis ETIENNE qui informe des avancées sur les travaux :

-  Conventions signées avec l'Architecte et le Cabinet d'Etude
-  Début des travaux rapidement : démarchage des entreprises dès septembre
-  Toilettes à l'extérieur en cours (reste un Abris à acheter)

REUNION MARDI 14 JUIN 2022 à 16H00

Commissions Discipline et Départementale d'Appel

Une réunion d'échanges a été organisée pour les Commissions « Départementale d'Appel » et « Discipline » - Intervenant « Lionel PARIENTE » (Avocat du District).

L'ordre du jour :

- *Echange autour des grandes questions en droit disciplinaire
- *Point sur les difficultés rencontrées au cours de la saison
- *Mieux construire pour une meilleure rédaction

Un échange très constructif et apprécié de tous les participants.

Un VADEMECUM de suivi , avec des points importants à ne jamais omettre, va être fait pour la Commission de Discipline.

JOURNEE « REMISES DES MEDAILLES » DU VENDREDI 17 JUIN 2022 – RETOUR

Le Président, Denis TURCK était retenu à l'Assemblée Fédérale à Nice, **M. Régis ETIENNE, Vice-Président Délégué** l'a représenté à cette soirée FESTIVE, en remettant les médailles aux récipiendaires.

Après deux longues années où « LA COVID » s'est invitée dans nos vies, et de ce fait dans notre sport, elle a perturbé toutes les organisations, d'où le nombre important de bénévoles médaillés ce jour (nous cumulons plusieurs saisons)....

Une soirée conviviale appréciée de tous.

Un retour plus complet (avec photos) a été diffusé sur le site Internet du District

COLLEGE DES PRESIDENTS-ES DU LUNDI 20 JUIN 2022 – RETOUR

Le Président se félicite de la tenue de ce collège qui apporte une vision novatrice.

Réunion d'échanges et de dialogue : très constructive.

13 Clubs invités – 9 présents

Pour action :

Un compte rendu va être adressé à toute les personnes de ce collège avec la date de la prochaine réunion.

GIRLY CUP– RETOUR

La 2ème édition de la GIRLY CUP 94 s'est déroulée le mercredi 25 mai 2022 au Parc du Tremblay

🏆 200 collégiennes issues de 12 établissements du Val de Marne se sont affrontées dans un tournoi scolaire 100% football féminin !

Au cours de la journée, un atelier dirigé par « MENEUSE DE JEU » que nous remercions de leur présence. Un grand Merci à l'UNSS 94, au département du Val de Marne et l'équipementier Skita pour leur soutien et présence.

Remerciements :

🏆 A tous les professeurs qui ont répondu présents

🏆 A tous ceux qui ont œuvré pour la bonne réalisation et tenue de la 2ème édition de la GIRLY CUP 94.

🏆 Le palmarès

🏆 Minimes (U14-U15) : collège Dorval d'Orly.

🏆 Benjamines (U12-U13) : collège Issaurat de Créteil.

Bravo à TOUTES les participantes et rendez-vous l'année prochaine

Une plaquette a été remise à toutes les participantes expliquant :

🏆 Qu'est-ce que le District

🏆 Quel est son rôle

🏆 Sa position par rapport au Football International

🏆 Etc...

Bon à savoir

- Je dois jouer avec une licence
- Mon club est tenu de m'informer des tours de détection
- Je peux commencer à me former en tant qu'éducateur à partir de 16 ans
- Je peux commencer à me former en tant qu'arbitre à partir de 13 ans
- 4 jours de formation
- La tenue officielle d'un joueur de football est :
 - Maillot
 - Short
 - Paire de protège tibias
 - Chaussettes
 - Crampons



LE DISTRICT DU VAL-DE-MARNE De Football



<https://districtvaldemarne.fff.fr>
01 55 96 11 00

LE DISTRICT, C'EST QUOI ?

Le district c'est l'instance de gestion du football au niveau du département !

QUE FAIT-IL ?

- Il organise les compétitions et toutes les pratiques liées au football
- Il détecte et sélectionne les joueuses et joueurs
- Il forme les éducateurs et les certifie
- Il gère les affaires courantes via différentes commissions
- Il applique la politique sportive définie par la FFF et la Ligue de Paris Ile-de-France

De l'international... Au local !



Le district c'est aussi une structure !

- Un comité directeur de 15 membres bénévoles, élus par les clubs
- Un président élu à la ligue, **M. TURCK Denis**
Un vice président délégué **M. ETIENNE Régis**
Une vice présidente **Mme. BATHENAY Estelle**
- Des salariés administratifs et techniques (au nombre de 8)
- Mais surtout **160 bénévoles, réparti.e.s dans 20 commissions !**

PROPOSITION MEDAILLES « DISTRICT

Au titre de « Membre de Commission » ou « Personnel » et « Dirigeant(e) de Club :

Au titre de Membre de Commission ou Personnel

PLAQUETTE	SEVESTE Patrick
BRONZE	FILIN Louis
	GARRIGA Georges
	GUN Mickaël
	LACHASSAGNE Jean-Pierre
	LOPES Paulo
	MOULIN Martine
	PRINCERUS Réginal
	RABIA Rabi
	RIBEIRO ALVES José
	SUSSET Frédéric
	VICENTE Valérie
	ZAMO Romain

Au titre de Dirigeant(e) de Club

OR	FORTUNATI Pascal (NOGENT FC)
VERMEIL	MARTIN Jésus (BONNEUIL CSM)
ARGENT	BALTUS Raymond (ASOMBA)
	LAVITAL Léonce (ASOMBA)
BRONZE	COMPPEP Cédric (CA VITRY)

Futsal Seniors D1 et D2

- ✚ Inciter, pour les gymnases « SANS TRIBUNE » à ce qu'il n'y ait pas de spectateurs
(Recommandations pour le moment, pas d'obligation)

Futsal JEUNES :

Compte rendu de la réunion des clubs FUTSAL du 9 JUIN : Développement pour la saison à venir.

LES PRATIQUES – RENTREE DU FUTSAL :

- Les catégories :
 - U6-U7 / U7-U8 / U9-U10 / U11-U12 / U13-U14 / U15-U16
 - Pratiques : U6-U7 (demi-terrain) – les autres catégories (tout le terrain) - mixité
- Journées d'Accueil : Pas d'obligation de licences
 - Samedi 10/9 : **U12** – US Créteil Futsal – RDV à 9h30 – Fin 12h30
 - Dimanche 18/9 : **U10** – Créteil Palais Futsal – RDV à 13h30 – Fin 16h30
 - Dimanche 25/9 : **U6-U7** – B2M – RDV à 10h – Fin à 12h30
 - **U7-U8** – B2M – RDV à 14h – Fin à 16h30

GESTION ADMINISTRATIVE

- Création d'une boîte mail uniquement pour réceptionner : **Le Comité valide** (Driss s'en charge)
- Accès à Foot 2000 : *uniquement au District le jeudi*
- PV envoyé mercredi au secrétariat soir pour publication le jeudi
- Gérer les Inscriptions : (envoi d'un questionnaire google doc)
- Une réunion par mois en présentiel (jeudi soir) accompagné par le CTD-DAP : les FMI seront traitées ce jour (Foot 2000) par_Marco, Laurent, Yannick, Amine...

Les engagements Futsal Jeunes seront gratuits pour la saison 2022-23 :

Validation par le Comité de Direction

Début des critères le premier week-end d'octobre.

Tous les Critériums seront sur Foot club.

Fréquences de la pratique :

- Plateaux U6-U7 et U7-U8 – 2 fois par mois
- Critériums U10-U12-U14-U16 : 1 fois par semaine
- Organisation de FILLOFUTSAL : 1 par vacances scolaires (réunir un maximum de filles)

SELECTIONS – DETECTIONS (U15-U18) – (Défraiement prévu : 660 X 2 = 1320 euros)

Validation par le Comité de Direction

L'entraîneur N°1 doit posséder le Futsal base.

L'entraîneur Adjoint doit avoir passer la formation Futsal Perfectionnement (LPIFF)

Les missions :

- 2-3 tours de sélection
- Séances d'entraînement (minimum 3)
- 2 matches amicaux avant l'interdistrict (minimum)
- Interdistrict
- Etablir un programme d'actions pour entretenir la motivation des joueurs
- Centres de Perfectionnement

Responsables Sélection

- U15 : Yassine - Jérôme
- U18 : Yannick – Dominique

Propositions (une grille d'évaluation & Visiter le Pôle France à Lyon & Trouver un spécialiste Gardien de But Futsal & Mise en place de centre de perfectionnement U13-U14 & Communiquer dès le début de saison)

FORMATION DE CADRES : 2 – 3 modules par saison (Défraiement prévu max : 720 euros)

Validation par le Comité de Direction

Le Formateur doit posséder le Futsal base : 2 encadrants par session + CTD DAP

Les Formateurs : Yassine – Jérôme -Dominique

Proposition : Amine nous propose de nous accueillir pour la prochaine formation au Gymnase Auguste Delaune à Champigny.

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

- Repérer et accompagner les clubs libres à potentiel futsal
- Accompagner les clubs futsal pour le développement de leur structure
- Accompagner les clubs vers le Label Futsal
- Organisation de rassemblements (Journées d'Accueil, tournois...)

Propositions : Tous les membres de la commission

AUTRES PROPOSITIONS : Validation par le Comité de Direction

- Intégration à la Commission Futsal de tous les participants : chacun doit envoyer une demande d'intégration de la Commission Futsal par mail à l'attention du Président (technique@districtvaldemarne.fff.fr).

-

TOUR DE TABLE

Denis TURCK :

- 📌 **Proposition de cartographie remise à tous pour les « REUNIONS DE SECTEURS » à mettre en place en Septembre 2022**

- 5 Secteurs ont été définis

Pour action :

Définir les dates par secteur, les lieux , les intervenants et les points à aborder.

- 📌 **Coupes du Val de Marne 2022 / 2023**

Vu le calendrier Général, le Comité valide le week-end des 17 et 18 juin 2023 pour les Finales Départementales.

Le Président souhaite qu'un cadrage mieux bordé soit mis en place pour les remises des récompenses avec systématiquement un panneau District pour les photos.

Intervention de José DIAS : Demande qu'un Maillot « Nike » soit offert aux Arbitres lors des Finales 2022 & 2023

Pour action :

Trouver rapidement un site d'accueil

Conseil Consultatif de la Jeunesse

Le District a communiqué les coordonnées des deux jeunes de notre District : Marion GOUBET et Jérémy CORDON MELO

Sandrine IACOVELLA :

 Informe des problèmes au sein de son Comité de Direction et du soutien de la Commune

Jean-Pierre MAGGI :

 Demande un changement sur la FMI, il faudrait avoir la possibilité de pouvoir mettre « a participé » en lieu et place de « n'a pas participé ». *Une demande officielle va être adressée à la FFF*

Francis DELAGE :

-  Revient sur l'action à laquelle il a participé organisée par le Conseil Départemental du Val de Marne de juin : trop intense, pas une minute de répit, problème pour stationner le véhicule . *L'information va être remontée à la coordinatrice.*
-  Réflexion sur la « Non » désignation d'arbitres sur les 2 dernières journées de championnat.

**PROCHAIN COMITE DE DIRECTION
LE SAMEDI 03 SEPTEMBRE 2022 à 9H30**

Le Président du District,
M. Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
M. Patrick DARDENNES



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion - N°6 du 18/07/2022

Les décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Extrait du procès-verbal du Comité de Direction de la L.P.I.F.F. du 26 juin 2021

Statut de l'Arbitrage : détermination du nombre de matches à diriger (article 34 du Statut de l'Arbitrage)

Sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage, le Comité fixe comme suit, pour la saison 2021/2022, le nombre minimum de rencontres à diriger par un arbitre pour couvrir son club au titre du Statut de l'Arbitrage :

- . 15 matches de compétitions officielles pour les arbitres de Ligue ou District de Football à 11 ;
- . 15 matches de compétitions officielles pour les arbitres de Ligue Futsal ;
- . 7 matches de compétitions officielles pour les arbitres de District Futsal.

Tableau récapitulatif

STATUT FEDERAL		STATUT L.P.I.F.F. + DISTRICTS	
DIVISION	Nombre d'Arbitres	Club dont l'équipe hiérarchiquement la plus élevée évolue en :	Nombre d'Arbitres
Ligue 1	10	Ligue 1	14
Ligue 2	8	Ligue 2	12
National 1	6	National 1	9
National 2	5	National 2	8
National 3	5	National 3	7
Régional 1	4	Régional 1	6
Régional 2	3	Régional 2	5
Régional 3 et Départemental 1	2	Régional 3 et Départemental 1	4
		Départemental 2 et Départemental 3 de District Senior	2
Championnat Féminin de Division 1	2	Championnat Féminin de Division 1	2
D1 Futsal	2		
D2 Futsal	1	D2 Futsal	2
		Futsal Régional 1 et Régional 2	1*
		Autres Divisions de District Seniors, Championnat de Football d'Entreprise et Critérium, Championnat de Football d'Entreprise du Samedi Matin, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, de Seniors CDM ou de Vétérans, clubs participant aux Championnats Féminins (hors Division 1)	1

* L'arbitre mis à la disposition de la Ligue ou du District par les clubs de Futsal de Régional 1 et Régional 2 est obligatoirement un arbitre de Futsal tel que défini à l'article 43 du Statut de l'Arbitrage.



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Courriers des Clubs

ARCEUIL COM - 530263

Courrier du 1 juillet 2022, concernant sa situation vis-à-vis du statut de l'arbitre.

- Monsieur LEBON Enzo a réalisé 31 rencontres, au regard de l'article 34 et conformément au statut de l'arbitrage de la L. P. I. F. F. (PV du Comité de direction du 26 juin 2021), sa situation est validée.
- Monsieur BENAOUA Dalil nouvelle arbitre nommé en date du 28 mars 2022.
Conformément à l'article 48 les clubs en infraction ont jusqu'au 31 janvier pour présenter des candidats. Les candidats reçus après la date du 31 janvier ne pourront être pris en compte.
Monsieur BENAOUA Dalil est non validé.

La commission dit, après examen des éléments confirmer sa décision.

BONNEUIL CSM - 541437

Courrier du 14 juillet 2022, concernant sa situation vis-à-vis du statut de l'arbitre.

L'article 41 du statut de l'arbitrage au niveau fédéral indique qu'un club évoluant en R3 - D1 niveau district doit présenter 2 arbitres, conformément au PV du Comité de Direction du 26 juin 2021 de la L. P. I. F. F., **les obligations sont de 4 arbitres**, (voir extrait ci-dessus - tableau).

Monsieur BENAMARA Rayan : 3 rencontres => **situation non validée**

Monsieur KOUAKOU Jimmy : 68 rencontres => situation validée

Monsieur KWEME Damass : 43 rencontres => situation validée

Monsieur SI TAYEB Massinissa : 46 rencontres => situation validée

Monsieur URANLI Gurkam : nouvelle arbitre (octobre 2021), 0 rencontre (application de l'article 48 au prorata temporis) => **situation non validée**

La commission dit, après examen des éléments confirmer sa décision.



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

REUNION DU JEUDI 30 JUIN 2022 EN PRESENTIEL

Présents : M. J. DIAS (PRESIDENT), MM. M. ABED, A. BCHIR, J. CORDON MELO, F. GALLONDE, A. AISSAOUI, Y. JABRI

Assistent : M I. GRADINARI,

Excusés : Mme J. BARROCAS, MM. R. ZAMO, N. SAADA, B. FOLTIER, A. GONZALEZ, J. REBELO, D. DUPUIS, J. CARLIER, J. CROISE, N. RIT, L. FILIN.

INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « présents -absents », la réunion est ouverte à 20h30. L'ordre du jour est le suivant :

- Effectif
- Courriers
- Organisation et composition de la CDA
- Calendrier et priorité 22/23
- Questions diverses

EFFECTIF

La CDA compte un effectif de 156 arbitres Football à 11 pour la saison 2022/2023.

A ce jour, la CDA a reçu 50 dossiers médicaux pour la saison 22/23, 37 validés par la Commission Médicale et 13 non validés.

COURRIERS

La CDA prend acte du courrier de M. Henri CONVERT, arbitre Départemental 1 qui annonce sa démission du corps arbitral.

La CDA prend acte du courrier envoyés par M. Joseph BITOR, M. Vivian LAUGIER et M. Réginal PRINCERUS.

La CDA remercie MM. CONVERT, BITOR et PRINCERUS pour leur engagement au sein du District du Val de Marne et leur souhaite le meilleur.

ORGANISATION ET COMPOSITION DE LA CDA

Le Président de la CDA présente la composition et l'organisation de l'équipe CDA pour la saison 2022/2023.

La CDA valide la démission de Mme. Jennifer BARROCAS et M. Romain ZAMO en tant que membres de la commission.

La CDA valide la liste des observateurs de la saison 2022/2023.

CALENDRIER ET PRIORITE 22/23

La CDA informe l'ensemble des arbitres et des observateurs des prochaines dates confirmées :

- Jeudi 15 septembre : Réunion de début de saison
- Samedi 17 septembre : 1^{er} test physique (lieu non défini)
- Samedi 17 septembre : Réunion des observateurs



- Fin septembre : Formation Initiale d'Arbitrage

QUESTIONS DIVERSES

Après un tour de table, la séance est levée à 23h30

PROCHAINE CDA : MARDI 30 AOUT A 20H EN PRESENTIEL (DISTRICT)

Le Secrétaire de séance
Michel ABED

Le Président
José DIAS

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 20 JUILLET 2022

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

Match perdu par pénalité au club recevant sans réponse aux deux appels de Feuille de match manquante :

SENIORS D4.A :

23840710 : BOISSY UJ / CAUDACIENNE ES 2 du 05.06.22

ANCIENS D2.B :

23453840 : VILLENEUVE ABLON US / VILLEJUIF US (12) du 22.05.22

U16 D4.A :

23824371 CHARENTON CAP (3) / VILLENEUVE AFC du 05.06.22

23824374 : NOGENT FC (2) / ORMESSON US (2) du 05.06.22

U14 D1 :

23452580 : LUSITANOS US / ST MAUR VGA US du 04/06/22

U14 D3.A :

23452987 : O. PARIS ESPOIR / CRETEIL UF du 04/06/22

23452989 : ECOLE PLESSEENNE 1 / JOINVILLE RC (4) du 04/06/22

ANNEXES



2021-2022

CATEGORIES D'AGE

HOMMES

FEMMES

CATEGORIE		NAISSANCE		CATEGORIE		PRATIQUE	
HOMMES		FEMMES		CATEGORIE		PRATIQUE	
SENIORS	Licence Seniors	Championnat Foot à 11	2002	SENIORS F	Licence U20F	Championnat Foot à 11	
U20	Licence U20	Championnat Foot à 11	2003				
	Licence U19		2004				
U18	Licence U18	Championnat Foot à 11	2005	U18F	Licence U18F	Championnat Départemental et régional	
	Licence U17		2006		Licence U17F	Foot à 7 ou à 11	
U16	Licence U16	Championnat Foot à 11	2007		Licence U16F		
	Licence U15		2008	U15F	Licence U15F	Championnat D à 7 ou R à 11	
U14	Licence U14	Championnat Foot à 11	2009		Licence U14F		
	Licence U13		2010	U13F	Licence U13F	Critérium départemental ou Mixité Garçon	
U13	Licence U13	Critérium Foot à 8 (14 dates)	2010		Licence U12F		
	Licence U12		2011				
U11	Licence U11	Critérium Foot à 8 (14 dates)	2012	U11F	Licence U11F	Critérium départemental ou Mixité Garçon	
	Licence U10		2013		Licence U10F		
U9	Licence U9	Plateaux Foot à 5 (14 dates)	2014	U9F	Licence U9F	Critérium départemental ou Mixité Garçon	
DEBUTANTS	Licence U8		2015	DEBUTANTES	Licence U8F		
U7	Licence U7	Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)	2016	U7F	Licence U7F	Mixité Garçon	
DEBUTANTS	Licence U6		2017	DEBUTANTES	Licence U6F		

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHS SAISON 2022 & 2023



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
Séniors Féminines	16h00
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	10h00
U6/U7	13h00